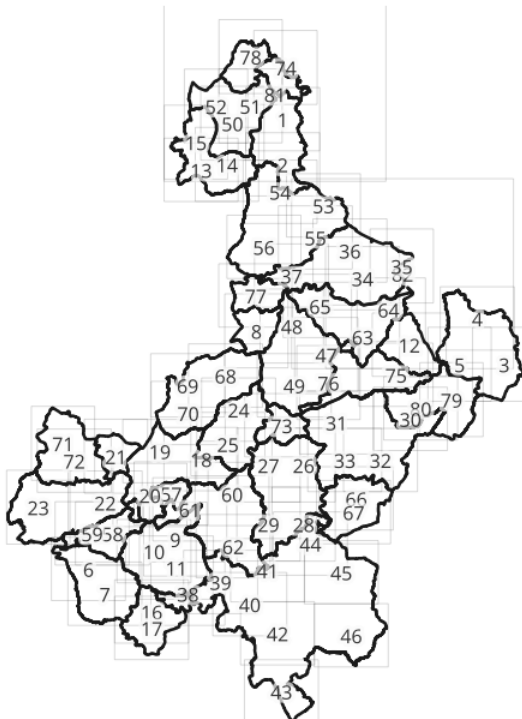


Règlement graphique

Zonage et prescriptions

HILLION



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1:90000

0 600 1200 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Zonage

- Contour de zone
- U Zone urbaine
- IAUH Zone à urbaniser
- A Zone agricole générale
- AI Zone agricole des communes soumises à la loi Littoral
- Ae Zone agricole liée à la présence d'équipements
- Av Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne
- Av Zone liée à l'agriculture en ville
- AjF Zone agricole liée aux jardins familiaux
- AjV Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage
- AqV Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage (loi Littoral)
- Ao Zone agricole liée aux activités conchyliques (loi Littoral)
- AyL Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)
- Ac Zone agricole liée exclusivement aux cultures marines et à la sécurité civile (loi Littoral)
- N Zone naturelle générale
- NI Zone naturelle des communes soumises à la loi Littoral
- NFNS Zone liée à l'exploitation sylvicole
- Np Zone naturelle protégée
- Nr Zone naturelle liée aux espaces remarquables
- Nm Zone naturelle liée au zonage en mer
- Nme Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
- Npo Zone liée à une installation portuaire
- NCA1 Zone liée à l'exploitation de carrière
- NCA2 Zone pour les dépôts de matériaux liés à l'exploitation du sol et du sous-sol (loi Littoral)
- NCA3 Zone liée à la renaturation d'une carrière
- NCA3 Zone liée à la renaturation d'une carrière (loi Littoral)
- NCA4 Zone pour le recyclage et le stockage de déchets inertes (loi Littoral)
- Ne Zone naturelle liée à la présence d'équipements
- Nel Zone naturelle liée à la présence d'équipements (loi Littoral)
- Ner Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables
- Ni Zone liée à des espaces de nature en ville à préserver
- Nlo Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
- Nloli Zone naturelle liée à des espaces de loisirs (loi Littoral)
- Nlc Zone naturelle liée à une activité de camping
- Nth Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement
- Nli Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L.151-23 al.2 du Code de l'Urbanisme)
- Haies, alignements d'arbres et talus protégés (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Sentiers et cheminements doux à protéger ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bande de protection inconstructible aux abords des Espaces Boisés Classés : 10m (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement protégé (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides recensées et protégées (L.121-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bande de protection inconstructible aux abords des zones humides : 10 m (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation : non constructible
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation : constructible sous conditions
- OAP sectorielle (L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- OAP thématique densification (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- OAP thématique centralité-commerce (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de diversité commerciale (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

